



## ***DÉLIBÉRATION***

### **OBJET : CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE**

L'an deux mille vingt-six, le **29 avril**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de **BELCODÈNE**, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Gilles COLLOMB, Maire**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **19**.

Date de Convocation du Conseil Municipal : **23/04/2026**.

Présents : **Gilles COLLOMB, Évelyne COQUERAN, Gabriel SCHANG, Véronique LONG, Pierre TAGLIAFERRO, Patrick VAN MOERKERCKE, Jean-Noël BISACCIA, Patrick PIN, Marie-Lise SONCINI, Nathalie DALMASSO, Laurent JULLIEN, Julie MACHET, Robin GIANA, Marion MELICUCCI, Claudia CUORDIFEDE, Valérie SCOTTO DI CÉSARÉ.**

Absents :

Absents ayant donné procurations : **Sandrine MAROC à Gabriel SCHANG, Stéphane LE ROUX à Claudia CUORDIFEDE, Jean-François BERNARD à Valérie SCOTTO DI CÉSARÉ,**

Secrétaire de séance : **Évelyne COQUERAN**

### **N°2026-027**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1411-5 et suivants et L.2121-22 ;

**Vu** la délibération n°2026-005 portant sur la constitution de la commission d'appel d'offre ;

**Considérant** qu'il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres, chargés pour le compte de la municipalité de procéder à l'ouverture des plis et au choix des offres pour les procédures formalisées, et ce pour la durée du mandat ;

**Considérant** qu'outre le maire, son président de droit, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants du conseil Municipal ;

**Considérant**, qu'après un délai de cinq minutes permettant le dépôt des listes, les listes présentées et remises au maire pendant la présente séance sont lues et il est rappelé qu'il ne peut y avoir ni panachage, ni vote préférentiel ;

**Considérant** que, pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offre, le vote a lieu à bulletin secret ;

**Considérant** qu'une erreur dans le calcul des membres au Conseil Municipal du 31 mars 2026 lié à l'absence d'un conseiller municipal de l'opposition a été constatée ;

**Considérant** que cette absence aurait entraîné l'absence de représentativité des élus de l'opposition dans la commission ;

**Sur proposition de M. le Maire,  
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

**SUPPRIME** la délibération n°2026-005 du 31 mars 2026 ;

**PROCÈDE** à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

Nombre de listes déposées : **2**

- Liste BISACCIA : Titulaires : Jean-Noël BISACCIA, Laurent JULLIEN, Évelyne COQUERAN  
Suppléants : Robin GIANA, Nathalie DALMASSO, Patrick VAN MOERKERCKE.

- Liste CUORDIFEDE : Titulaires : Stéphane LE ROUX  
Suppléants : Claudia CUORDIFEDE

Nombre de votants : 19

Bulletin blanc ou nul : 0

Suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Suffrages obtenus par la liste BISACCIA : 15

Suffrages obtenus par la liste CUORDIFEDE : 4

Après dépouillement du scrutin et application de la représentation proportionnelle au plus fort reste,

- Les délégués titulaires sont : Jean-Noël BISACCIA ; Laurent JULLIEN, Stéphane LE ROUX
- Les délégués suppléants sont : Robin GIANA ; Nathalie DALMASSO ; Claudia CUORDIFEDE

**Conforme au registre des délibérations,  
Belcodène, le 29/04/2026.**

**Le Maire,  
Gilles COLLOMB**

**La secrétaire de séance,  
Évelyne COQUERAN**

